

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 15 mai 2015, à 13 heures 30 minutes au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents mesdames les conseillère Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est également présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller François Thibault.

1. Ouverture de la séance

La séance extraordinaire est ouverte à 13h30 par madame la mairesse Francine Daigle.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-05-141

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Autorisation des travaux en sous-sol – travaux centre municipal
5. Autorisation - autres modifications - travaux centre municipal
6. Paiement no 1 – BAC – travaux centre municipal
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Période de questions

Aucune question

4. Autorisation des travaux en sous-sol – travaux centre municipal

CONSIDÉRANT QUE lors du chantier des travaux du centre municipal, il a été découvert des fondations dégradées du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE précédemment, la municipalité avait demandé à deux spécialistes en bâtiment d'analyser le centre municipal dont les fondations sans pour autant déceler un état de dégradation de ce type;

CONSIDÉRANT QUE la présente analyse devait être effectuée en chantier sous supervision d'un consultant expert en la matière;

CONSIDÉRANT QUE cette la dégradation actuelle a été confirmé par Michel Daoust ingénieur chez Groupe ABS lors d'un sondage technique du mur de béton;

CONSIDÉRANT QU' une proposition de soutènement des fondations a été déposée par l'entrepreneur Benoit Auclair Contracteur Consultant (BAC) conçue par l'ingénieur mandaté Khaled Slim de la firme MABNA;

CONSIDÉRANT QUE dans l'état actuel des travaux et des constats, cette proposition favorise la stabilité murale de la structure dans un horizon long terme 20 ans et plus;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-142

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux– renfort des fondations, demande DA-04, au montant de 22 658,68 plus les taxes à l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur (BAC).

Que ces travaux sont des travaux d'urgence en chantier afin d'assurer le maintien des fondations.

ADOPTÉ

5. Autorisation - autres modifications - travaux centre municipal

CONSIDÉRANT QUE lors du chantier des travaux du centre municipal, il a été demandé des modifications par le maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces correctifs concernent les acceptations DA-01-rev1, DA-2, DA-3, DA-5, et DA-6;

CONSIDÉRANT QUE DA-01-rev1 vise l'installation d'une lumière encastrée au plafond du deuxième étage et le crédit au remplacement du rail de lumière;

CONSIDÉRANT QUE DA-2 est un changement de couleur des plinthes de chauffage passant de la couleur blanche à la couleur bronze;

CONSIDÉRANT QUE DA-3 s'assure d'aménager l'espace «photocopieur» plus adapté en y insérant des tablettes supplémentaires et un espace rangement adéquat;

CONSIDÉRANT QUE DA-5 propose d'enlever l'installation existante grille gratte-pieds, cacher le filage du système d'alarme et téléphonique à l'entrée principale, déplacer un thermostat rendu mal positionné dans la salle du premier étage et peindre un convecteur de la même couleur que le mur;

CONSIDÉRANT QUE DA-6 ajoute des utilités pour un lave-vaisselle dans la cuisinette de la salle du premier étage;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-143

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux – DA-01-rev1 au montant de 111,95\$ plus les taxes, DA-2 au montant de 179,12\$ plus les taxes, DA-3 au montant de 559,77\$ plus les taxes, DA-5 au montant de 796,23\$ plus les taxes et DA-6 au montant de 565,35\$ plus les taxes à l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur (BAC).

ADOPTÉ

6. Paiement no 1 – BAC – travaux centre municipal

CONSIDÉRANT la demande de paiement BAC15-04-001 de l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur au montant de 52 595,10\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE selon les travaux effectués au moment de la demande, l'avancement spécifié dans la demande est adéquat selon le gestionnaire de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-144

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement de la demande BAC15-04-001 au montant de 52 595,10\$ plus les taxes

Que la retenue de 10% de 5 843,90\$ est appliquée jusqu'à la levée des conditions au contrat.

ADOPTÉ

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 14h03.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau,
Directeur général